

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 352

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 4 BIS

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Quelle que soit la structure d'exercice, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« la composent »

les mots :

« exercent au sein de la même structure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.